

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021**

Date de convocation : 14/05/2021
Date d'affichage : 14/05/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt mai avril, à 18 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER (pouvoir de Michel HAEMMERER), Pierrick BERRIGUIOT, Olivier CHEVEE, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Michel GERVAIS, Fabrice LEVASSEUR, Yves BLIN, Estelle PIAU, Julie COURTEMANCHE, Martine CASSÉ, Sabine RENVOIZÉ

Absents : néant

Excusé : Michel HAEMMERER

Secrétaire : Martine CASSÉ

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2021-10 à 2021-20 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

Délibération n°34 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021:

Section d'investissement – Dépenses

Opération 106 – aménagement voirie – article 2315	- 2550 €
Opération 114 – équipement cuisine salle polyvalente – article 2188	+ 1550 €
Opération 123 – panneaux de signalisation – article 2152	+ 1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Opération 106 – aménagement voirie – article 2315	- 2550 €
Opération 114 – équipement cuisine salle polyvalente – article 2188	+ 1550 €
Opération 123 – panneaux de signalisation – article 2152	+ 1000 €

15 VOIX pour
0 VOIX contre
0 abstention

Délibération n°35 : PANNEAUX DE SIGNALISATIONS ET MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire présente le devis de la société SIGNAUX GIROD qui s'élève à 5 142.05 € HT pour la fourniture des panneaux de signalisation et de mobilier urbain.

Ce devis se compose de :

- Panneaux de signalisation :	768.27 € HT
- 2 poubelles :	670.60 € HT
- 2 jardinières :	3 606.68 € HT

Soit un total de 5 045.55 € HT auxquels s'ajoutent des frais de port/emballage d'un montant de 96.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de retenir le devis de la société SIGNAUX GIROD mais uniquement les panneaux de signalisation s'élevant à 768.27 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis corrigé et à le notifier à la société.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture en découlant.

15 VOIX pour
0 VOIX contre
0 abstention

PROJET DE LIAISON DOUCE ROUTE DES CARRIERES

Monsieur le Maire présente le devis de David ROULEAU concernant la réalisation d'une liaison douce engazonnée Route des Carrières. En raison du montant du devis, il est demandé un autre devis.

CREATION D'UN PASSAGE PIETON DEVANT COMMERCE ET POSE DE JARDINIERES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un passage piéton sera réalisé devant le commerce « Création Pâtisserie » pour permettre aux clients de traverser en sécurité. De plus, il convient de réfléchir à la protection de ce passage piéton afin d'interdire le stationnement de devant celui-ci.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITIONS ECOLOGIQUES

Monsieur le Maire donne lecture des projets proposés dans le cadre du contrat de relance et de transitions écologiques piloté par la communauté de communes de l'Huisne sarthoise.

BUREAUX DE VOTE

Elaboration du planning des permanences pour les 20 et 27 juin 2021 dans le cadre des élections départementales et régionales.

Délibération n°36 : RECUPERATION ET VALORISATION DES MASQUES

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la proposition de prestation de l'association « Qui nettoie si ce n'est toi ? » relative à la récupération et la valorisation des masques dans le cadre de la pandémie de CORONAVIRUS et de mégots.

Un collecteur serait installé à proximité du Café de l'Etoile et des sacs poubelles pourraient être mis à disposition à l'école et au restaurant scolaire.

Ce collecteur serait vidé en moyenne tous les 15 jours.

Cette prestation s'élève à :

- Collecteur pour 1000 masques : 350 €
- Collecteur à mégots : 50 €
- Service de collecte des masques : 350 €
- Service de collecte des mégots : 100 €
- Communication : gratuit

Au bout d'une année, la commune devient propriétaire du (des) collecteurs, restera à payer le(s) service(s) de collecte.

Une convention sera signée entre l'association Qui nettoie si ce n'est toi ? et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- RETIENT la proposition de l'association Qui nettoie si ce n'est toi ?
- DECIDE de d'adhérer à cette récupération et valorisation uniquement pour les masques (la commune possédant déjà un collecteur à mégots).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et la convention dans ce sens.
- AUTORISE Monsieur le maire à régler les factures en découlant.

15 VOIX pour
0 VOIX contre
0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Pose de stores à la garderie scolaire : mercredi 26 mai 2021 par la société LEBRUN
- Brocante du 6 juin : cette brocante est annulée au vu de la réglementation préfectorale.
- Dossier éolien : réunion en Préfecture le jeudi 27 mai
- Gens du voyage : présence de 16 caravanes, environ 70 personnes, pendant 1 semaine sur le parc de la salle polyvalente.

Fin de séance : 20h40